



CR Entrevue bilatérale « l'emploi des personnes en situation de handicap » - 26/02/2018

Le « handicap » étant une priorité du quinquennat, le comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017 à Matignon a acté le fait de rénover les politiques concernant l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique et le secteur privé. Ainsi, le jeudi 15 février, Bruno LE MAIRE (ministre de l'Economie et des Finances), Sophie CLUZEL (secrétaire d'Etat en charge des personnes en situation de handicap) et Olivier DUSSOPT (secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics) ont lancé une concertation à ce sujet avec les partenaires sociaux dans l'optique de mener ce projet en co-construction. Une présentation des ambitions gouvernementales en la matière a précédé un rapide tour de parole donné aux Organisations Syndicales et aux organismes représentant les employeurs et les associations de personnes en situation de handicap. Cet événement a donc impulsé, « à marche forcée », l'entrevue du 26 février.

LUNDI 26 FÉVRIER 2018

Au ministère de l'Action et des comptes publics

Délégation UIAFP-FO¹ : Nathalie DEMONT, Laure BEYRET, Jean-Philippe BOYÉ

Représentants MACP : Caroline KRYKWINSKI – Directrice Adjointe du Cabinet d'Olivier DUSSOPT – Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics (MACP)

Natanaël BILLAT - DGAFP

Les objectifs du gouvernement :

- a) *Engager la concertation commune aux deux secteurs public et privé.*
- b) *Développer de convergence sur certaines pratiques et développer davantage d'équité.*
- c) *Donner une nouvelle impulsion dans le cadre de l'agenda social pour que la politique publique soit plus favorable aux personnes en situation de handicap.*
- d) *Sécuriser le financement : « Plus on est vertueux, moins on a de ressources ». Il faut sécuriser le mécanisme de mutualisation des ressources.*

¹ L'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique représente les agents des 3 fonctions publiques (Etat, Hospitalière et Territoriale).

e) *Promouvoir le maintien dans l'emploi et la prévention des risques de discrimination.*

Il y aura donc 3 sous-cycles de concertation communs aux secteurs public et privé :

1° cycle - *sur l'obligation d'emploi – simplifier, rénover et développer la mutualisation (cadre de la bilatérale d'aujourd'hui) – échéance au 15 mars avec une réunion multilatérale pilotée par le DGAFP.*

2° cycle - *sur l'offre de services pour une convergence des pratiques des deux secteurs - optimiser la mobilisation des acteurs spécialisés et réarticuler les interventions entre les fonds et les employeurs.*

3° cycle – *sur l'accompagnement RH - aménager les outils existants, avoir plus de souplesse et mieux penser le parcours de la personne en situation de handicap à travers la mobilité, faire du sur mesure pour optimiser les capacités d'intégration, développer la réflexion autour du recrutement et du maintien dans l'emploi.*

Pour l'UIAFP-FO, si nous sommes favorables à une négociation sur ce sujet, nous avons tenu à rappeler que la situation spécifique de l'emploi des personnes en situation de handicap était à contextualiser dans **la situation générale des agents de la Fonction Publique** : réduction des dépenses publiques et des moyens de l'action publique, augmentation du nombre de contractuels, plan de départs volontaires, programmation de suppression de 120 000 emplois dans la Fonction Publique, gel des salaires et des carrières... Comment cette situation déjà anxiogène permettra-t-elle de faciliter le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Concernant plus précisément ce dossier, nous avons fait remarquer qu'il était indispensable qu'au préalable **un état des lieux exhaustif** sur l'emploi des personnels en situation de handicap dans l'ensemble de la Fonction Publique (effectif, catégorie, statut, missions...) soit réalisé. Les représentants du gouvernement ont d'ailleurs reconnu, à ce sujet : *« il n'y a pas, il est vrai, de bilan dans la Fonction Publique. Il faut en effet construire un dispositif permettant un suivi statistique plus efficace. »*

Cet entretien fut l'occasion de réaffirmer quelques revendications :

- **Nous refusons tout rapprochement ou fusion sous quelque forme que ce soit du FIPHFP et de l'AGEFIPH.** Bien au contraire, nous exigeons une réelle sécurisation du FIPHFP dans ses missions, sa pérennité budgétaire, la restitution des fonds spoliés par les gouvernements successifs, l'arrêt immédiat des dispenses de contributions, le maintien du cadre des conventionnements... Le maintien des outils incitatifs est une garantie d'une durabilité de l'emploi des personnes en situation de handicap.

- Nous réaffirmons la nécessité de **reconnaitre le cadre paritaire comme cadre de garantie des droits des personnes en situation de handicap**, tels que les bilans d'évolution de maintien dans l'emploi et l'accès des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction Publique.
- Nous demandons au gouvernement de porter une attention particulière **au périmètre d'assujettissement de l'obligation d'emploi** afin de ne s'en tenir au périmètre des personnes en situation de handicap : prise en compte des personnels médicaux, non prise en compte des anciens militaires valides...
- Nous réaffirmons notre **soutien aux dispositifs dédiés spécialisés** dans le soin, le travail et l'accompagnement professionnel et social des personnes en situation de handicap pour l'accès et le maintien dans la fonction publique.

Nous avons mis en exergue certain points qui n'apparaissent pas dans le rapport IGAS/IGF mais qui devront pourtant être abordés lors de cette concertation :

- **avoir une vision globale du parcours professionnel** des personnes en situation de handicap (l'avant : la scolarisation/la formation et l'après : la retraite. Ces éléments ne doivent pas être déconnectés les uns des autres.
- **individualiser les adaptations** pas seulement par type de handicap mais bien en tenant compte des besoins de l'individu
- **renforcer la formation et l'information** des professionnels notamment sur les dispositifs de recrutement direct qui sont souvent méconnus
- **s'attarder sur situation statutaire des professionnels accompagnant les travailleurs en situation de handicap**

FORCE OUVRIERE n'a pas vocation à accompagner les politiques publiques : nous sommes et resterons un syndicat libre et indépendant ! Nous sommes soucieux du respect du dialogue social et veillerons à ce que cette concertation soit bien une négociation et non une simple consultation !



Jean-Philippe BOYER, Nathalie DEMONT et Laure BEYRET au ministère de l'Action et des Comptes Publics